

N° DEL 2014.11.05/180

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 5 novembre 2014** à 17h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	29/11/2014
Affichage	29/11/2014

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Nombre suffrages exprimés
33	29	30

Etaient Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Eric, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Emilie, DAZIN Florian.

Etaient Représentés :

AIGUIER Yvon pouvoir à GUERIN Nicole.
MARTINEZ Gilles pouvoir à BOVETTO Fanny.
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.

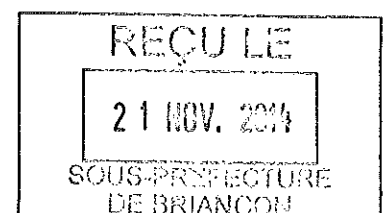
THEME : TRAVAUX 2.

OBJET : REFECTION ET AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE GRENOBLE VERS LE CHAMP DE MARS - CONVENTION D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX EP ET BT AVEC E.D.S.B.

Absents-Excusés :

AIGUIER Yvon, MARTINEZ Gilles, MILLET Thibault, BOREL Jean-Paul, ROMAIN Manuel.

Secrétaire de Séance : Mohamed DJEFFAL.



Rapporteur : Éric PEYTHIEU.

La Commune de Briançon, en vertu de sa compétence relative à la création l'entretien et la gestion de la voirie, va entreprendre la réhabilitation de l'ensemble de la voirie et de l'éclairage public, route de Grenoble, selon un plan pluriannuel d'investissements.

Pour l'année 2014, le 2^{ème} secteur concerné part de la Maison Colaud jusqu'au Champ de Mars.

Dans un objectif d'amélioration de la sécurité nocturne, de l'efficacité énergétique et de l'esthétique, il a été décidé de remplacer tous les équipements d'éclairage public et d'enfourir le réseau actuellement aérien.

Les poteaux béton supportant également le réseau électrique BT, il est nécessaire d'enfourir également et simultanément ce réseau, dont E.D.S.B. est concessionnaire.

Le coût des travaux s'élève à 41 665.62 € H.T. soit 49 998.74 € TTC.

Il convient donc de signer une convention avec E.D.S.B. afin de définir les conditions dans lesquelles ces travaux seront réalisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué, à signer, au nom et pour le compte de la commune, la convention annexée à la présente délibération, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente.

Madame Francine DAERDEN et Monsieur Thibault MILLET quittent la salle où se déroule la séance déclarative du conseil municipal et ne prennent pas part au vote, en référence à l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales : « *Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires* ».

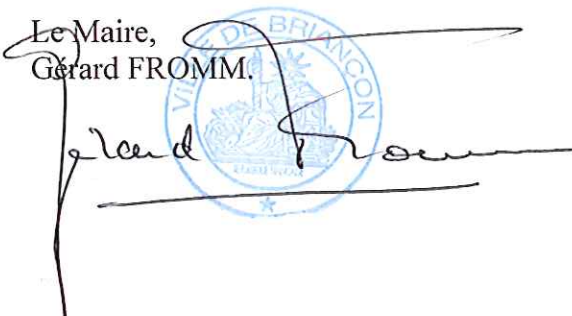
POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Publié le : 19 NOV. 2014
Notifié le : 24 NOV. 2014
Transmis le : 19 NOV. 2014

Le Maire,
Gérard FROMM.





ROUTE DE GRENOBLE (coté CHAMP DE MARS)

CONVENTION D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX EP et BT (PROJET)

Entre Energie Développement Services du Briançonnais (EDSB), représentée par son directeur, Monsieur Marc PLATON et la Communes du Briançon représentée par son Maire Monsieur Gérard FROMM,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

La Commune de Briançon, en vertu de sa compétence relative à la création, l'entretien et la gestion de la voirie, a entrepris la réhabilitation de l'ensemble de la voirie et de l'éclairage public, Route de Grenoble, selon un plan pluriannuel d'investissement.

Pour l'année 2014, le secteur concerné part du rond point du Champ de Mars jusqu'au 26 de la Route de Grenoble. Dans un objectif d'amélioration de la sécurité nocturne, de l'efficacité énergétique et de l'esthétique, il a été décidé de remplacer tous les équipements d'éclairage public et d'enfouir le réseau actuellement aérien.

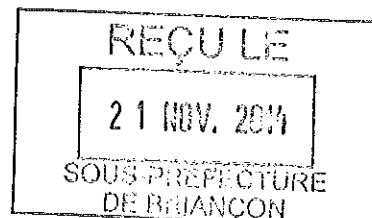
Les poteaux béton supportant également le réseau électrique BT, il est nécessaire d'enfouir également et simultanément ce réseau, dont EDSB est concessionnaire.

La présente convention a pour objectif de définir les conditions dans lesquelles ces travaux seront réalisés. Le plan des travaux figure en annexe.

ARTICLE 1 : Réseau Basse tension

Le réseau BT fait partie sur la Commune de Briançon du secteur réservé d'EDSB, qui par conséquent est seul habilité à réaliser ces travaux. L'état du réseau n'impose pas un enfouissement, aussi EDSB ne prendra pas les coûts à sa charge.

Le coût des travaux, établi selon le barème EDSB selon le devis annexé, s'élève à 41665.62 € HT. (Le montant du devis comprend les travaux d'enfouissement des réseaux Basse Tension et Eclairage Public).





Énergie
Développement
Services du
Briançonnais

DEVIS TRAVAUX

Référence : DE2014085

Interlocuteur : NICOLLET Benjamin

Tél. : 04-92-21-51-67

Courriel : benjamin.nicollet@edsb.fr

Devis demandé le : 08/08/2014

Chantier : Refection route de Grenoble
Route de Grenoble
Coté Champ de Mars
05100 Briançon

MAIRIE DE BRIANCON

1 Rue Aspirant Jan

05100 BRIANCON

Briançon, le 08/08/2014

Désignation : Devis d'enfouissement des réseaux BT & EP

Observation :

Sont à votre charge dans votre partie privée:

- la réfection des enrobés.
- la dépose des réseaux existants après reprise des branchements et consignation.
- la pose des mats d'éclairage public ainsi que leurs raccordements.

Ce devis est valable sous réserve du passage des câbles dans les fourreaux.

Ce devis est valable sous réserve de l'obtention des autorisations de passage nécessaires.

Article	Libellé	Qté	P.U. H.T.	Montant HT en €	Taux TVA
CODEART	Suivant détails S1000 ci-joint	1,0000	41 665,8200	41 665,62	20

Montant total HT :		UN EXEMPLAIRE A CONSERVER, ET UN EXEMPLAIRE A NOUS RETOURNER SIGNÉ A _____, le _____ <i>Signature précédée de la mention "lu et accepté"</i>
Taux de majoration/minoration :		
Montant HT à la charge du client :	41 665,62 €	
Montant TVA :	8 333,12 €	
Montant TTC :	49 998,74 €	
Montant à régler avant travaux :	0,00 €	

La validité de ce devis gratuit est de 3 mois après la date d'émission.

Emis le : 08/08/2014



Détail du devis n° DE2014085

Enfouissement réseau BT et EP, Route de Grenoble (coté champ de Mars).

ETUDE / PLAN		Prix Euro	Nombre	Total Euro
Réalisation plan article 49 ou 50 (serie de prix "études edsb")				1 476,80 €
ETUDE / PLAN		longueur		Total Euro
Levée de réseau a créer en mètre		542		1 813,00 €

Du mat 1 (coté Chp de Mars) au poste Av de Grenoble. 1 câble EP.

SERIE DE PRIX S1000 ET ARTICLES LOCAUX		Nombre points	valeur	Total Euro
Mise en chantier et travaux terrassement	X	23415	0,234	5 479,11 €
transport et fourniture matériaux de remblayage	Y	18554	0,216	4 007,56 €
fourniture et mise en œuvre produit de réfection non bitumeux	W	0	0,311	0,00 €
fourniture et mise en œuvre produit de réfection bitumeux	Z	143	0,326	46,46 €
FOURNITURE		Prix Euro	Nombre	Total Euro
R2V - 2x16 cu	ml	3,46 €	176	608,96 €
TPC 75	ml	1,12 €	155	173,60 €
Cablette de terre 25²	u	1,86 €	176	327,18 €

Du poste Av de Grenoble au 3B Rte de Grenoble. 1 câble EP.

SERIE DE PRIX S1000 ET ARTICLES LOCAUX		Nombre points	valeur	Total Euro
Mise en chantier et travaux terrassement	X	14098	0,234	3 298,93 €
transport et fourniture matériaux de remblayage	Y	12688	0,216	2 740,65 €
fourniture et mise en œuvre produit de réfection non bitumeux	W	0	0,311	0,00 €
fourniture et mise en œuvre produit de réfection bitumeux	Z	143	0,326	46,46 €
FOURNITURE		Prix Euro	Nombre	Total Euro
R2V - 2x16 cu	ml	3,46 €	115	397,90 €
TPC 75	ml	1,12 €	106	118,72 €
Cablette de terre 25²	u	1,86 €	115	213,79 €

Du 3B au 9A Rte de Grenoble. 1 câble EP + 1 BTA.

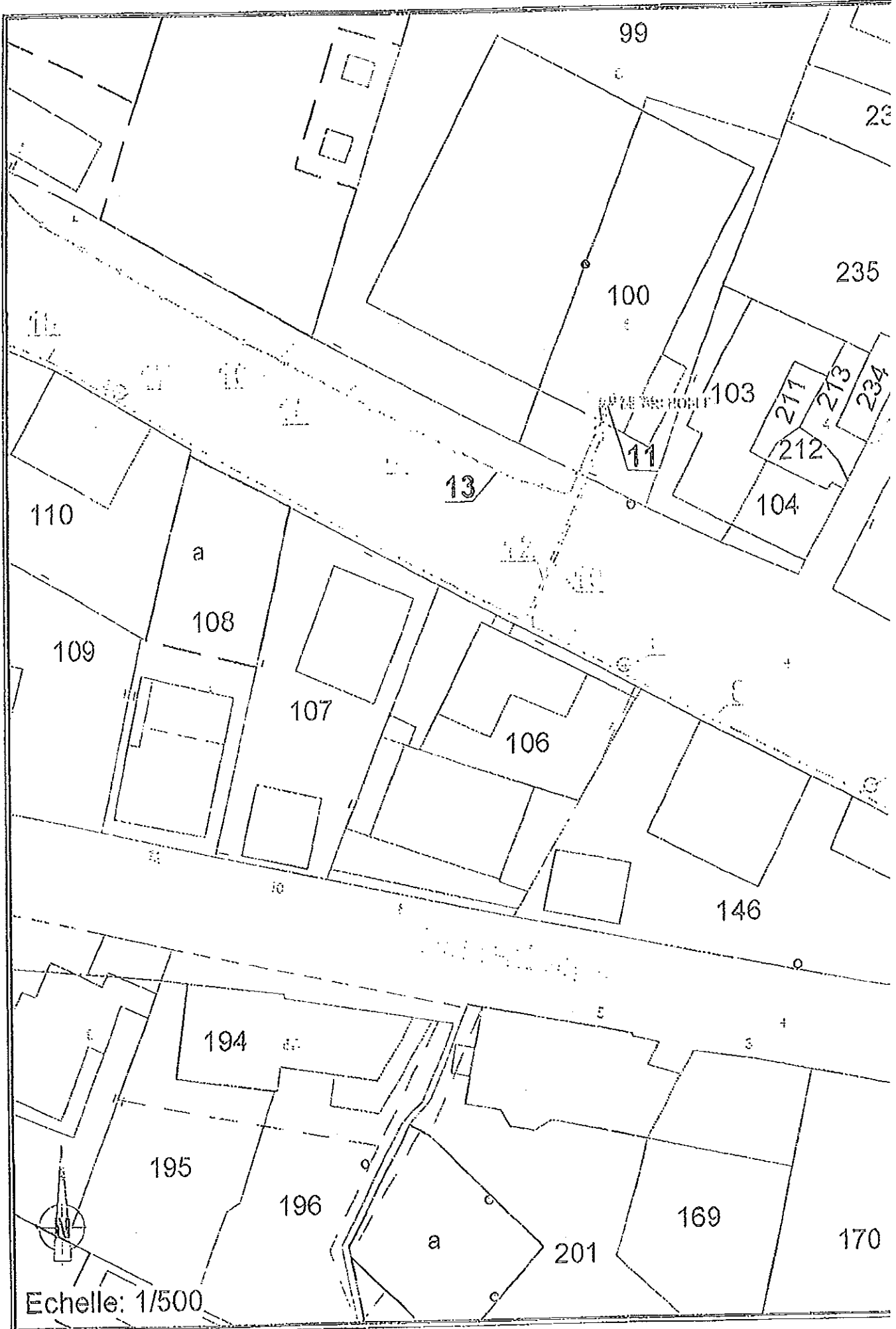
SERIE DE PRIX S1000 ET ARTICLES LOCAUX		Nombre points	valeur	Total Euro
Mise en chantier et travaux terrassement	X	20135	0,234	4 711,54 €
transport et fourniture matériaux de remblayage	Y	17596	0,216	3 800,71 €
fourniture et mise en œuvre produit de réfection non bitumeux	W	0	0,311	0,00 €
fourniture et mise en œuvre produit de réfection bitumeux	Z	0	0,326	0,00 €
Confection une boîte BT / EJAS / TUR	1	450	0,213	95,85 €
Confection une boîte BT / EJAS pour branchement ou EP	3	300	0,213	191,70 €
Equipement d'un coffret EDSB	3	100	0,213	63,90 €
Raccordement dans coffret de câble 95 ou 150	7	110	0,213	164,01 €
Raccordement dans coffret de câble branchement	4	55	0,213	46,86 €
Raccordement câblette de terre dans coffret ou réseau	3	30	0,213	19,17 €
Fourniture et pose MALT	3	300	0,213	191,70 €
FOURNITURE		Prix Euro	Nombre	Total Euro
RMBT grille 12 plages G3	u	54,31 €	3	162,93 €
RMBT RAC 150 G3 (réf 0540.870)	u	27,67 €	7	193,69 €
RMBT module brt Iri60A G3 (réf 0540.874)	u	19,57 €	4	78,28 €
RMBT socle double S20 H 93	u	122,29 €	3	366,87 €
Trousse EJAS 150/70-70/70	u	29,44 €	1	29,44 €
Goulotte GPC 80 X 60	u	3,83 €	1	3,83 €
C33-210 - BTA 150 mm ²	ml	10,92 €	97	1 059,24 €
R2V - 2x16 cu	ml	3,46 €	112	387,52 €
TPC 75	ml	1,12 €	105	117,60 €
TPC 110	ml	1,92 €	90	172,80 €
Cablette de terre 25 ²	u	1,86 €	112	208,21 €

Du 9A au 26 Rte de Grenoble. 1 câble EP.

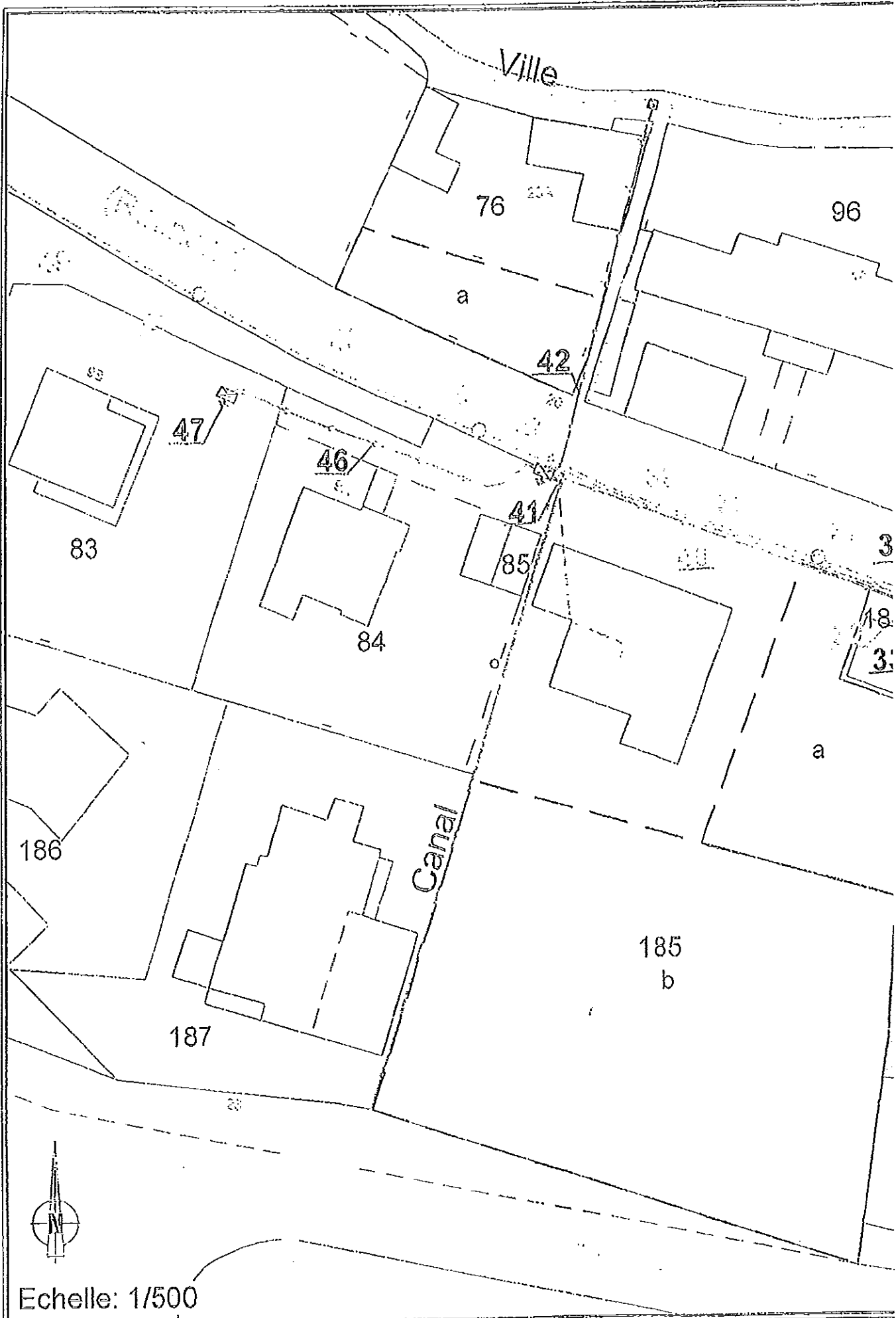
SERIE DE PRIX S1000 ET ARTICLES LOCAUX		Nombre points	valeur	Total Euro
Mise en chantier et travaux terrassement	X	8512	0,234	1 991,81 €
transport et fourniture matériaux de remblayage	Y	7661	0,216	1 654,73 €
fourniture et mise en œuvre produit de réfection non bitumeux	W	0	0,311	0,00 €
fourniture et mise en œuvre produit de réfection bitumeux	Z	0	0,326	0,00 €

FOURNITURE		Prix Euro	Nombre	Total Euro
R2V - 2x16 cu	ml	3,46 €	72	249,12 €
TPC 75	ml	1,12 €	64	71,68 €
Cablette de terre 25 ²	u	1,86 €	72	133,85 €

Montant total des travaux	38 729,16 €
Frais de maîtrise d'ouvrage assurés par EDSB	2 936,46 €
Montant devls	41 665,62 €

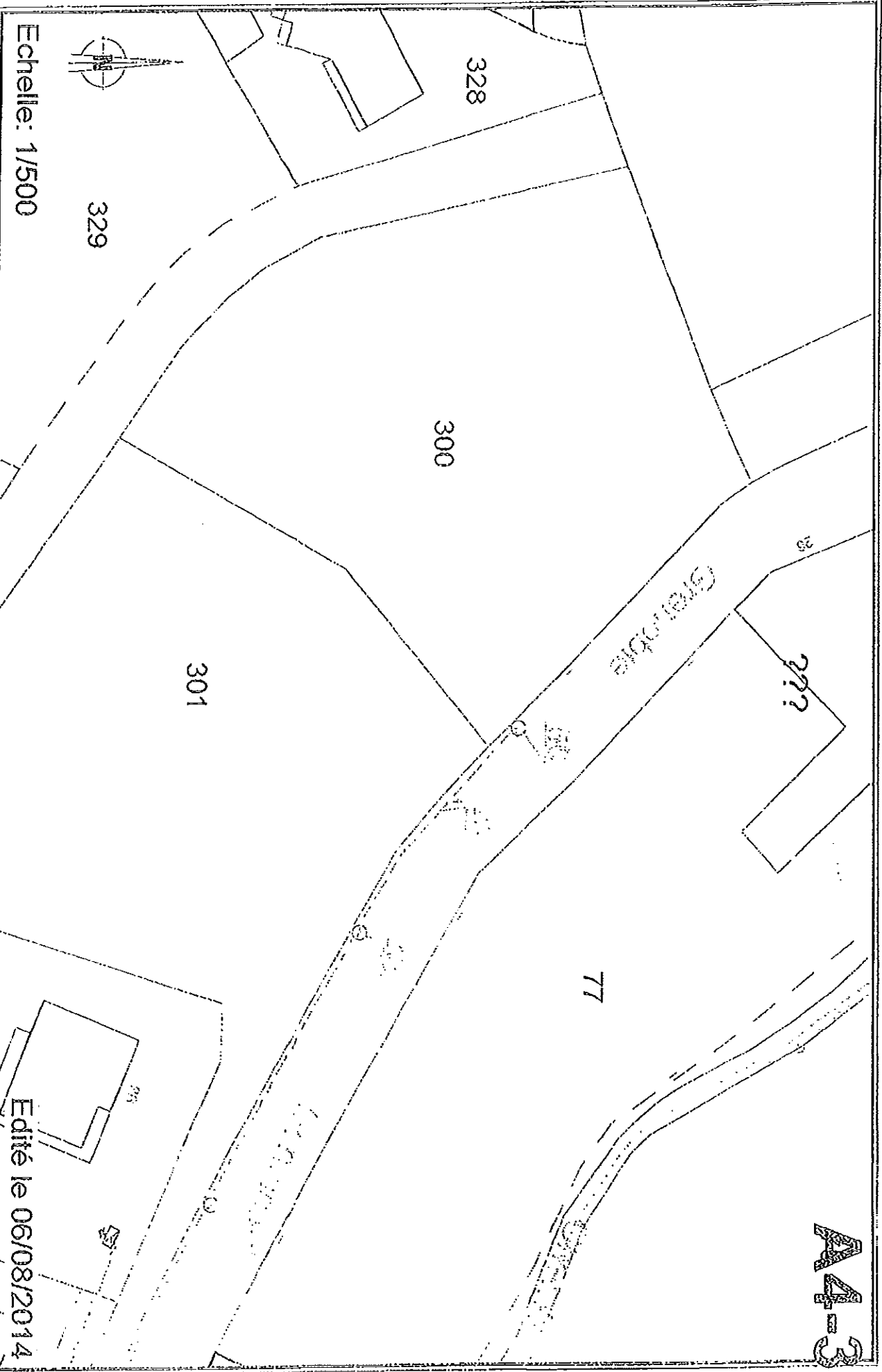


source : DGI-cadastre



Echelle: 1/500

source : DGI-cadastré



Echelle: 1/500

source : DGI-cadastre

Ce document ne constitue pas de preuve de la propriété de biens

Edité le 06/08/2014

A4-3